

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

*C. Mitterrand*

*1992, 4/12/92*

Son Excellence Monsieur François MITTERRAND  
Président de la République Française

PARIS - FRANCE.

Excellence Monsieur le Président,

Ainsi que nous en avons convenu, lors de ma visite à Paris, j'ai l'honneur de Vous écrire cette lettre pour Vous tenir au courant de l'évolution de la situation au Rwanda.

En effet, la situation actuelle ressemble de plus en plus à un puzzle dont les diverses parties semblent moins que jamais vouloir s'accorder harmonieusement; le paradoxe règne.

Le moins déconcertant de ces paradoxes n'est pas le refus des partis de l'ancienne opposition d'examiner le projet de loi électorale, et a fortiori d'envisager la tenue d'élections

Alors que la Constitution rwandaise légitime le pluripartisme depuis plus d'une année et demie et que, depuis, seize partis politiques sont actifs, qu'un gouvernement composé de cinq d'entre eux et dirigé par un Premier Ministre sorti de l'ancienne opposition fonctionne depuis le mois d'avril de cette année, tout est fait par ceux des partis, clamant la majorité du pays derrière eux, pour éviter toute discussion concernant un échéancier électoral envisageable.

Ce refus d'entrer en matière électorale a plusieurs conséquences néfastes; ainsi, la raison essentielle de l'insécurité croissante sévissant dans mon pays réside dans la contestation de certaines autorités locales en place. Cette insécurité risque de persister et d'augmenter, si la population n'a pas rapidement l'occasion de légitimer par son verdict les autorités locales qu'elle se sera choisies.

Ne pas vouloir des élections, tout en se réclamant de la démocratie, semble a priori incompréhensible, puisque ce sont elles qui apporteront aux forces politiques la seule légitimation acceptable; cela est d'autant plus intrigant qu'une loi électorale préparée avec l'aide d'experts internationaux, et considéré par tous les observateurs, comme une excellente entrée en matière, prévoit la mise sur pied d'une structure électorale particulière, et indépendante (autonome) de l'administration, composée par des représentants des partis politiques eux-mêmes, et aidée et surveillée par des observateurs étrangers.

Le refus des élections par les partis politiques, participant au gouvernement, à l'exception de l'ancien mouvement politique unique, s'explique peut-être par un autre paradoxe, qui ne l'est qu'en apparence, c'est la collusion manifeste entre certains partis gouvernementaux et les revendications du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), dans le sens d'endosser certaines des revendications du F.P.R. visant la mise en place, et pour une durée très longue, d'institutions où ces partis, avec le F.P.R., détiendraient la majorité absolue, et pour longtemps, en dehors de toute légitimation populaire.

Cette intention, de plus en plus perçue comme telle par une partie croissante de la population, est devenue elle-même, il faut bien en convenir, une source majeure de l'insécurité dans le pays, ayant favorisé, d'une part, l'émergence de mouvements politiques occupant la droite du spectre politique et s'attachant à la défense de l'identité hutu majoritaire, considérée aujourd'hui par une partie importante et croissante de la population rwandaise, aussi irrationnel que cela puisse apparaître, comme menacée dans son essence même, dans la mesure où le pays, composé à 85% de l'ethnie hutu, semble voir d'un très mauvais oeil toute concession faite à ceux qui lui ont porté la guerre dans le sens d'un partage du pouvoir qui assurerait au F.P.R. une place de choix, ou, comme les accords signés à ARUSHA le 30 octobre, le laissent entendre, à un seul groupe de sensibilités politiques en permanence une majorité des deux tiers.

La population rwandaise s'était, il Vous en souvient, prononcée dans une énorme majorité en faveur du retour des réfugiés et du règlement définitif de ce problème tragique, ce qui avait, il Vous en souvient certainement aussi, permis de finaliser les accords avec l'Ouganda en juillet 1990, et d'en entrevoir rapidement la solution définitive.

Que le Rwanda était, quelques mois après la signature de ces accords, patronnés par l'O.U.A. et le H.C.R., attaqué par le F.P.R., dont les premiers communiqués se désolidarisèrent nettement des réfugiés, n'a pas seulement ouvert, dans la société rwandaise, des clivages qui semblaient alors définitivement guéris, mais encore a soulevé, et continue à soulever des appréhensions s'apparentant parfois à des mouvements de panique.

Le Gouvernement, divisé, car poursuivant avant tout, des intérêts partisans, ne réussit plus guère à s'imposer et à rétablir l'ordre et la ~~sécurité publique; le changer, en ces~~ temps-ci, risque, au vu des difficultés passées à le former, de s'avérer un remède pire que le mal.

C'est dans ce climat de méfiance, de violence et d'insécurité, aggravé par une situation économique catastrophique, par environ 450 000 personnes déplacées, dans leur propre pays, sous les attaques et vivant dans des conditions de plus en plus misérables, car nous n'avons plus les moyens de les nourrir et de subvenir même à leurs besoins les plus élémentairement humains, - ces personnes déplacées étant aujourd'hui supérieures en nombre à ceux pouvant, selon le H.C.R. s'appeler réfugiés de 1959... - c'est dans ce climat qu'a lieu la reprise des négociations d'ARUSHA.

A ce sujet, permettez-moi de Vous exprimer d'abord toute ma gratitude pour l'apport apaisant et si utile assumé avec succès par les observateurs étrangers, et en particulier, les observateurs français.

Portant sur le partage du pouvoir pendant la transition, ces négociations s'étaient heurtées à la question de la répartition des sièges au sein de l'Exécutif de transition, cette répartition prévoyant, dans les accords du 30 octobre, conférer en permanence à un seul groupe de sensibilités politiques la majorité des deux tiers pendant toute la transition.

Cette possibilité ayant soulevé de fortes contestations, j'ai, le 1er décembre, dans ma déclaration à la Nation (dont je me permets de joindre un exemplaire), tranché, après les consultations que j'ai eues avec les partis politiques, les représentations des Eglises et les amis étrangers, en faveur d'une représentation équitable, en insistant sur les modalités pratiques de la mise en application, sans que cela exige de renégocier les articles déjà signés, ayant soulevé tant d'appréhensions et

De plus, je ne ~~veux~~ pas rester silencieux pour ce qui est de la désignation des membres du nouvel organe législatif de transition prévu (remplaçant l'actuel Conseil National de Développement élu, alors que l'opposition ne veut point d'élections pour la nouvelle Assemblée Nationale, prévue par la Constitution...).

En outre, j'ai limité la nouvelle période de transition à douze mois au maximum, pouvant ainsi coïncider avec la fin de la législature en cours. Il importe avant tout que des élections puissent intervenir au plus d'ici douze mois, pour que l'incertitude générale quant à la représentativité des diverses formations politiques en lice soit levée et que mon pays retrouve un gouvernement fort, capable de réussir à le sortir de la phase de transition actuelle.

Enfin, j'ai mis en relief deux éléments essentiels: l'impératif besoin de prévoir une application des accords aussi réaliste que possible, afin de garantir une véritable réconciliation nationale; et les mécanismes d'approbation appropriés des accords signés, afin de leur donner force de loi et de s'assurer que la population rwandaise entière les endosse pleinement, majoritairement.

Voilà, Excellence Monsieur le Président, l'essentiel de ce que j'avais à porter à Votre attention. Puis-je encore ajouter que mon discours à l'occasion de l'ouverture de l'année académique 1992-1993 m'a permis de creuser quelques concepts favorisant la réussite profonde de la démocratisation en Afrique et en particulier au Rwanda. Je me permets d'en joindre un exemplaire.

Excellence Monsieur le Président,

Je voudrais Vous exprimer, très sincèrement, la profonde reconnaissance de toutes les forces progressives au Rwanda travaillant pour la paix et la démocratisation pour tout ce que Vous-même et la FRANCE avez déjà fait et continuez à faire pour nous épauler et nous accorder Votre soutien si efficace sur tant de plans.

Devant la gravité de la situation, et son caractère potentiellement explosif, je ne puis que Vous demander de continuer à maintenir la présence militaire française actuelle, au moins jusqu'aux élections. Cette présence est un facteur de stabilisation et de pondération inestimable, au Rwanda et dans la région, et permet d'assurer pour la communauté française et internationale une garantie de protection extrêmement appréciée.

De même, les pressions auprès du Front Patriotique Rwandais, et de l'Ouganda, en faveur d'une négociation sérieuse et réaliste, et du retour à la paix, et donc à la stabilité indispensable, dans la région, que Vous n'avez cessé d'exercer, doivent, devant le blocage exercé actuellement à ARUSHA, s'intensifier, pour que plus personne ne puisse penser à reprendre la guerre.

Le dernier rapport des responsables et experts de diverses organisations, s'occupant des personnes déplacées, y compris la Croix Rouge Internationale et diverses agences des Nations-Unies, a conclu à l'extrême gravité de la situation. Les besoins chiffrés de 62.000 TM de nourriture de base, pour les douze mois à venir, ne sont aucunement couverts. La France ne pourrait-elle pas, par un geste important, contribuer à assurer une partie de ces besoins ?

Encore une fois je voudrais Vous exprimer mon appréciation profonde pour les services insignes rendus par Votre Ambassadeur, Monsieur Georges MARTRES. J'apprends avec consternation que Monsieur MARTRES serait déjà en fin de mandat, et sur le point de rejoindre la France.

Avec Votre permission, je voudrais Vous demander, Monsieur le Président, d'intervenir personnellement pour que Monsieur MARTRES puisse être maintenu dans ses fonctions d'Ambassadeur de France au Rwanda, au moins pour une année encore.

En effet, de par son action efficace, et ses connaissances vastes de la problématique et de la complexité rwandaises, et au vu des temps extrêmement instables que traverse mon pays, Monsieur MARTRES devrait pouvoir continuer, pour le plus grand bien du Rwanda, ses fonctions pendant un certain temps encore. Tout changement à ce sujet, intervenant en ces moments difficiles, ne pourrait que constituer une source d'instabilité et mettre en danger le précaire équilibre du dialogue politique dans mon pays.

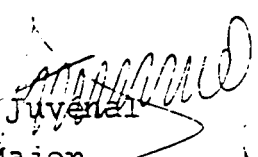
La continuité de l'action française, en matière de persuasion démocratique, ne devrait à mon sens souffrir d'aucune interruption, puisque mon pays est entré maintenant dans une phase cruciale, où tout bouleversement des relations d'influence risque de se répercuter négativement.

Puis-je alors compter, Excellence Monsieur le Président, sur Votre compréhension et Votre intervention en faveur du retardement du départ de l'Ambassadeur MARTRES.

Permettez-moi de Vous renouveler mes meilleurs voeux de réussite, de bonne santé, de bonheur et de prospérité que je formule pour Vous-même, Votre famille, ainsi que pour tout le peuple français.

Je Vous prie d'accepter, Excellence Monsieur le Président, l'expression renouvelée de mes sentiments de profonde gratitude et d'agréer les assurances de ma plus haute considération.

*de ma constante amitié.*

  
HABYARIMANA Juvénal  
Général-Major  
Président de la République.